

**CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE**  
**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU**  
**CONSEIL DE TERRITOIRE**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
HANDITOIT PROVENCE**

Le 16 décembre 2010 a été signée une convention de partenariat entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Handitoit Provence.

Dans son Programme Local de l'Habitat 2012-2018, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, désormais substituée à la Métropole Aix-Marseille-Provence, entendait répondre aux besoins en logements et en structures d'accueil pour les personnes handicapées en favorisant une politique d'amélioration et de création de logements adaptés dans le secteur public et privé. Le partenariat engagé avec l'association Handitoit Provence a été un des leviers identifiés à cet effet.

L'association Handitoit Provence a pour objet de promouvoir le droit au logement des personnes handicapées, en facilitant le libre choix du logement pour la personne et en favorisant la concertation entre les différents organismes pour la conception, la mise en œuvre et l'attribution de logements adaptés.

La convention prévoit qu'en lien avec les acteurs institutionnels en charge de la politique en faveur des personnes handicapées, et notamment la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Bouches du Rhône :

- L'EPCI, délégataire des aides publiques en faveur de l'habitat sur le territoire de Marseille Provence, associe Handitoit Provence au repérage des programmes de logements sociaux neufs et à la concertation avec les bailleurs pour la création d'une offre locative adaptée, ainsi qu'à la sensibilisation des propriétaires bailleurs privés sur les aides disponibles auprès de l'Anah,
- l'association Handitoit Provence, quant à elle, s'engage à repérer la demande en logements émanant de personnes handicapées, la faire connaître et apporter son expérience technique pour la conception et la réalisation de logements adaptés.

En 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a contribué à hauteur de 10 000 euros à l'action d'Handitoit Provence.

En ce qui concerne le bilan de l'année écoulée, Handitoit est partenaire de 17 bailleurs sociaux présents sur le territoire de Marseille Provence.

Dans le cadre de ces conventions, 54 logements accessibles et adaptés ont été livrés à Carnoux-en-Provence, Gignac-la-Nerthe et Marseille. L'association Handitoit Provence a également été sollicitée pour la relocation de 8 logements adaptés dans le parc existant. Ce sont donc 62 ménages qui ont obtenu un logement adapté sur le territoire de Marseille Provence.

L'association participe à la réalisation de 96 logements accessibles et adaptés actuellement en projet dans différents programmes de logements sociaux qui seront livrés principalement en 2017-2018.

L'identification de la demande se poursuit grâce au réseau que l'association Handitoit a construit et entretient avec différents partenaires tels que les centres de rééducation fonctionnelle, les centres hospitaliers, les Centres Communaux d'Action Sociale, les Maisons Départementales de la Solidarité, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les associations de personnes handicapées et d'aide à la personne....

La demande identifiée fin 2016 sur le territoire de Marseille Provence s'élève à 593 ménages en recherche de logement accessible et adapté (dont 34% de personnes seules et 43% de personnes utilisant un fauteuil roulant).

Au vu de ce bilan et de la demande de l'association pour l'année 2017, il est proposé au Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'accorder une subvention de 10 000 euros à l'association Handitoit Provence pour la conduite de son action.